L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 8 DECEMBRE.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Sucrier de la Louisiane* :

CONVENTION DES PLANTEURS.—Le Club du Peuple de Pattersonville, a convoqué une convention des planteurs de Ste-Marie, qui doit être tenue à Franklin, le 12 courant, dans le but de régler et de s'entendre sur l'uniformité des gages à payer aux engagés l'année prochaine; il est à désirer que tous s'y rendent. Les autres paroisses feraient bien de suivre cet exemple.

ACCIDENT.—On nous apprend que ces jours passés, à l'île Piquant, est arrivé un de ces terribles accidents causé par l'imprudence, qu'ont beaucoup de parents, de laisser à la portée des enfants des armes à feu. Mainte fois, la presse et l'exemple ont averti qui de droit, mais il semble toujours en vain. Nous devons ajouter que, ne connaissant le fait que par ouï dire, nous ne garantissons pas, à nos lecteurs, l'authenticité des détails. Ces jours passés, le fils de M. Martin Mazerolles, âgé de 12 à 14 ans, et sa sœur, âgée de 16 ans, ou à peu près, étaient seuls à la maison, leur père étant occupé à la sucrerie de M. Patout. Le garçon s'amusait avec un fusil, qu'il ne croyait pas chargé, à mettre sa sœur en joue, puis relevait l'arme; trois ou quatre fois il en fut ainsi; mais ensuite il lui prit envie de faire le simulacre de tirer, le coup partit, et la malheureuse jeune fille reçut, presque à bout portant, toute la charge de plomb dans l'estomac et l'abdomen, causant une mort instantanée.

La *Sentinelle* de Thibodeaux enregistre le décès de M. Jean Lucien vergés, âgé de 55 ans, natif de Lourdes, Hautes Pyrénées décédé sur l'habitation Winder Mire, paroisse Terrebonne, et celle de M. Jean Webre, âgé de 79 ans, honorable habitant du bayou Lafourche.

QUESTIONS DOUANIÈRES.

Nous lisons dans le *Messager Franco Américain* :

Comme nous l'avons dit dans un précédent numéro, les tribunaux sont saisis, en ce moment, de plusieurs affaires de douane qui offrent un intérêt général. Lundi prochain, par exemple, la Cour suprême des Etats-Unis se prononcera sur une question qui touche de très près aux importations de marchandises françaises.

Un importateur, M. Richards, a intenté un procès à M. Arthur, collecteur du port de New-York, pour obtenir la restitution de droits perçus en prenant pour base une valeur erronée du franc. Le collecteur agissait en vertu des instructions du secrétaire du Trésor, qui a fixé la valeur du franc en monnaie américaine à 19 cents 3|10 au lieu de l'ancienne valeur de 18 cents 6|10. Mais, de son côté, le secrétaire du Trésor se basait sur une loi votée en 1873 et qui l'autorise à fixer la valeur des monnaies étrangères au même taux que les directeurs de la Monnaie. Tous les directeurs de douane ont exécuté les instructions du ministre, mais tous les importateurs ont protesté. Sept cent cinquante procès sont le résultat de cet imbroglio. La revendication porte sur une somme qu'on évalue à dix millions de dollars. L'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire Richards décidera virtuellement des 794 autres procès.

Nous avons parlé aussi de la saisie de six caisses de dentelles appartenant à une de nos compatriotes. Dans l'audience de la Cour fédérale de New-York, tenue lundi, le jury a rendu un verdict d'après lequel, lorsque les dentelles ont été débarquées, la personne intéressée avait l'intention de frauder la douane. En conséquence, le juge Blatchford a prononcé la confiscation des six caisses de dentelles, qui sont évaluées à près de treize mille dollars.

D'après la *Republic*, le secrétaire du Trésor vient de décider que le droit de deux dollars par gallon sur les eaux-de-vie n'est pas applicable aux qualités fines de cet article. Les eaux-de-vie valant plus de quatre dollars le gallon seront désormais taxées à cinquante pour cent de leur valeur.

L'EXPLOSION DE SAINT DENIS.

Les journaux de Paris nous apportent de poignants détails sur la catastrophe que nous annonçait une dépêche télégraphique du câble:

Une détonation épouvantable mettait en émoi, hier matin, à six heures, toute la ville de Saint-Denis. C'était la fabrique de produits chimiques de M. Poirier, 11, rue des Poissonniers, qui sautait avec un fracas horrible. Les maisons voisines tremblaient sur leur base, les carreaux de vitres volaient en éclats. Immédiatement, une épaisse colonne de fumée était projetée dans les airs, bientôt suivie d'un tourbillon de flammes.

Le fracas de l'explosion a été tellement violent, qu'on en a ressenti les effets et entendu le bruit à dix kilomètres à la ronde. A Paris, sur le boulevard des Italiens, à la Bastille, à l'Ecole militaire, et au bout de la rue Condé, près du Luxembourg, les ouvriers qui se rendaient à leur travail se hâtaient de demander où il fallait courir pour porter secours.

Au premier moment, on crut que le génie venait de faire partir une grosse mine pour le creusement des fondations des murs de quelque nouveau fort. Aussi, les appréhensions commençaient à se calmer, lorsqu'arriva enfin la nouvelle vraie.

L'usine Poirier occupe un personnel assez considérable; à cette heure matinale, bon nombre d'ouvriers étaient déjà en chantier, quand ils furent tout à coup enveloppés de flammes. Une partie de la fabrique ébranlée tombait en ruines, et l'incendie, alimenté par une grande quantité de produits chimiques et de matières incandescentes, prenait, en peu de temps, des proportions effroyables.

C'était un spectacle affreux et déchirant que celui de tout ce monde se bousculant au milieu d'une nuit encore épaisse, et sous la pluie fine qui tombait.

Tous les visages étaient mornes et abattus. Des femmes affolées, dont les fils ou les maris étaient partis quelques instants avant pour l'usine Poirier, poussaient des clameurs lugubres, appelant à grands cris leurs époux et leurs enfants, demandant à tous des nouvelles, essayant de forcer la consigne, se tordant les bras et s'arrachant les cheveux.

Mais il fallait absolument éloigner quiconque ne rendait pas de services immédiats, car on pouvait craindre qu'une nouvelle explosion n'eût lieu.

Il n'en a rien été heureusement; sans quoi l'on aurait eu à déplorer un désastre vraiment inouï.

On est parvenu à tirer dessous les décombres quinze hommes plus ou moins grièvement blessés, dont sept ont été transportés à l'hôpital dans un état désespéré. Cinq d'entre eux ne passeront peut-être pas la journée. On n'a encore trouvé que deux morts.

Les recherches continuent. Bon nombre d'autres ouvriers ont pu, avec des blessures légères, échapper par la fuite à une mort certaine. L'entrée générale des ouvriers n'avait pas encore eu lieu, sans quoi, au lieu d'une vingtaine de personnes atteintes, il y en aurait peut-être une centaine.

A midi, on apportait à M. Léon Renault le produit chimique qui a fait explosion. Ce produit, connu sous le nom de *nitro-méthyline*, va être immédiatement soumis à l'examen des chimistes. C'est un composé de nitre et de méthyle ou méthyline. On sait que tous les nitrates en combinaison d'acide nitrique, atteints directement par le feu, dégagent une grande quantité de vapeurs rutilantes et produisant une vive déflagration. Quant au méthyle (du grec *methu*, vin et *hyle*, bois), c'est un composé d'hydrogène et de carbone, qui entre comme un radical dans l'esprit de bois ou *alcool méthylique*. L'explosion parait avoir été occasionnée par le contact direct d'une portion de la combinaison avec le feu.

Il était formellement interdit d'approcher aucune lumière du produit en préparation, avant l'inspection du chimiste de l'établissement, qui avait lieu habituellement à huit heures. On suppose que les ouvriers ont enfreint cette consigne, soit que l'un d'eux ait allumé sa pipe, soit, suivant une autre version, qu'il soit entré avec une lanterne mal close.

L'un des deux malheureux qui ont payé de leur vie soit une imprudence, soit un contact involontaire avec le dangereux produit qui a causé l'explosion se nommait Daniel. C'était, au dire de ses compagnons, un homme d'une haute stature et vigoureusement taillé. Son cadavre est entièrement rétracté, et n'a pas plus d'un mètre de haut. Le pied a été arraché, et l'extrémité de l'os qui dépasse les chairs calcinées, a été tellement modifié par la chaleur, qu'il s'effrite et tombe en poussière au moindre attouchement.

La tête, gonflée, est horrible; les chairs, noircies et tuméfiées, la bouche contractée en un rictus effroyable, l'œil vitreux, semblent encore indiquer un sentiment d'indicible frayeur ou de souffrance inénarrable.

Chose singulière! l'explosion a été peu sensible sur le lieu même du sinistre, tandis qu'à une certaine distance elle acquérait une extrême violence. Les ouvriers disent qu'au moment de l'accident, ils ont aperçu une immense lueur, puis ressenti une secousse; qu'ils ont tout senti trembler, et qu'au bruit fait par la chute des tuiles, des carreaux, des toitures, ils se sont crus perdus, mais qu'ils n'ont pas eu perception d'une très forte détonation.

— Nous lisons dans la *Patrie* :

M. le comte Daru a eu hier et avant hier de longues entrevues avec le maréchal de Mac-Mahon. Nous croyons savoir que l'ancien ministre de l'Empire a donné l'assurance formelle au chef de l'Etat que tous les conservateurs, à l'exception cependant de huit ou dix membres de l'extrême droite, étaient décidés à soutenir énergiquement le gouvernement, à la condition toutefois qu'on cesserait de prendre à l'écart de certains groupes de la droite des mesures que l'on devrait appliquer uniquement à la répression des violences radicales. Sans vouloir entrer trop loin dans la voie des indiscrétions, il nous est permis de dire que le maréchal a donné sur ce point à M. le comte Daru les assurances les plus formelles et les plus satisfaisantes.

Message du maire Leeds.

Messieurs du Conseil de ville:

Choisis par nos concitoyens pour administrer les affaires de cette ville, nous en prenons le contrôle dans des circonstances où on ne peut plus embarrassantes. Cette communauté, autrefois si prospère, a, par des années de mauvais gouvernement et d'oppression, été amenée sur l'abîme de la banqueroute. La propriété foncière est presque sans valeur réalisable, le commerce décline, les intérêts manufacturiers et industriels sont paralysés et toutes les classes succombent sous le poids de la dette publique.

L'intérêt de la dette publique et les dépenses courantes pour le soutien du gouvernement sont plus que le peuple ne peut payer, et la taxation équivaut maintenant à la confiscation actuelle de la propriété des citoyens. L'espérance du public attend de nous un soulagement immédiat, et la détresse de la population exige la réduction des fardeaux publics. Il faut que la taxation soit abaissée au plus bas taux possible pour ramener notre ancienne prospérité et sauver la ville de la ruine qui la menace. Je sais que, sous l'empire des lois existantes, qui ont enlevé en grande partie au Conseil le contrôle des affaires de la ville, il sera difficile, sinon impossible, d'opérer une réduction des taxes suffisante pour donner au public le soulagement dont il a besoin.

Ce sera notre devoir de nous adresser à la Législature pour l'adoption de la législation que demande la nature de la situation. La taxe du parc doit être abolie; la taxe d'école doit être supprimée ou l'administration des écoles publiques rendues à la ville, avec le contrôle des dépenses; la police doit être placée entre les mains du gouvernement de la ville, et les dépenses d'impression, de drainage et de cour doivent être réglées par le Conseil. En fait, toutes les lois imposant des dépenses d'argent à la ville sans le consentement de ses administrateurs doivent être rappelées.

Comptant que la Législature qui doit bientôt se réunir nous accordera l'aide demandée, je conseille, en attendant, de ne lever sur nos constituants aucune taxe injuste ou inopportune.

L'intérêt de la dette publique est maintenant si lourd qu'une taxe suffisante pour y faire face ainsi qu'aux dépenses courantes du gouvernement de la ville (même si celles-ci étaient réduites au plus bas chiffre possible) jointe à la taxe actuelle d'Etat, ne peut être collectée sans ruine pour les citoyens et sans la destruction qui s'en suivrait de la prospérité de la ville, attendu que ces taxes, dans mon opinion, dépasseront le montant du revenu net de la propriété imposée. Si on lève une taxe qui dépasse le revenu des citoyens, il faut qu'une partie du capital soit prise pour couvrir le déficit. Ceci diminuerait la production et ferait décroître la valeur de la propriété. Le capital, toujours timide, sera retiré pour être placé ailleurs et la population sera éloignée jusqu'à ce qu'il ne reste aux propriétaires et aux créanciers publics apauvris que des magasins et des entrepôts vides et des résidences désertes.

Il est évident qu'au point où nous sommes arrivés sur le chemin de la ruine, il est également de l'intérêt du citoyen et du créancier public d'aviser à quelque mode équitable d'alléger les fardeaux publics. Je recommande vivement ce sujet à votre attention.

Tandis que nous sommes ainsi forcés par la détresse de notre population de demander un soulagement aux créanciers publics, il convient que nous inaugurions un système de stricte économie dans chaque département. Tout emploi inutile devra être aboli, les salaires devront être réduits au point le plus bas que le permettra l'efficacité du service et tous les achats faits aux taux les plus bas possibles.

Dans ce but, je conseille la réorganisation de tous les départements de façon à réduire les dépenses. Tous les travaux qui ne sont pas d'une nécessité immédiate doivent être entièrement discontinués ou suspendus jusqu'à ce que la ville soit en état de les payer. Afin, néanmoins, d'opérer une réduction sensible dans les salaires ou dans le coût des achats pour la ville, un retour au paiement au comptant sera nécessaire, et nous devrons diriger tous nos efforts vers ce résultat.

En ce qui regarde la collection des taxes arriérées, je conseille une sage discrétion. Tandis qu'il peut y avoir beaucoup de contribuables qui sont à même de payer ces taxes, il y en a un bien plus grand nombre qui ne les ont pas payées parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire. Si la taxation avait été juste et équitable, si le taux avait été modéré sur un assessement loyal, un prompt paiement devrait être demandé à tout risque; mais la taxe, comme on le sait bien, est si excessive qu'elle équivaut, dans beaucoup de cas, à une confiscation absolue, et il n'est que juste d'accorder l'indulgence que l'intérêt public justifiera lorsqu'il y aura impuissance à payer.

L'assessement des propriétés doit être fait sur la valeur réelle au comptant au moment de l'assessement. La mesure de la valeur doit être le prix pour lequel une propriété peut être vendue et non ce qu'elle peut avoir coûté. Il faut avoir soin d'assesser toutes les propriétés à la même valeur relative aussi approximativement que possible. Il ne devrait y avoir qu'un seul bureau d'assesseurs pour la ville et l'Etat. On évitera par là de grandes dépenses et on obtiendra plus d'uniformité. Une loi sera nécessaire pour atteindre ce résultat.

En ce qui concerne les licenses, je conseillerai l'abandon de cette taxe sur toutes les professions d'une nature utile aussitôt que, dans votre opinion, les exigences publiques permettront un changement dans le système de revenu actuellement existant.

Je soumets à votre considération le point de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt de la ville de louer ou de vendre les quais et les Waterworks (avec les restrictions convenables), en limitant les redevances de quai et d'eau et en pourvoyant à l'extension de l'approvisionnement d'eau aux portions de la ville non encore pourvues.

Il y a actuellement six recorders et leurs cours, ce qui entraîne une forte dépense. Ce nombre pourrait sans détriment pour l'intérêt public, être réduit à deux ou trois cours, et la législation nécessaire à cet effet devrait être demandée.

Deux sortes de fonctions vous sont imposées par la charte de la ville—des fonctions administratives et des fonctions législatives. Il y a une tendance à laisser absorber les secondes par les premières, de façon à rendre, dans la pratique, chaque administrateur, dans son département, indépendant du contrôle de ses collègues. Il faut éviter cela. Chacun doit se regarder, à un certain point, comme responsable de l'administration convenable des affaires de tous les départements, et le Conseil comme corps doit décider de toutes les affaires importantes, surtout des dépenses, comme si les devoirs administratifs étaient remplis par ceux qui ne sont pas membres du Conseil. Tous les sujets d'administration doivent être débattus en séance publique du Conseil et on doit éviter les réunions secrètes en comité général. Nos constituants ont le droit de connaître les raisons qui ont déterminé leurs représentants dans leur législation.

J'appelle votre attention sur une vente qui doit être faite dans quelques jours et qui disposera du droit de la ville à la batture et aux accrétions à venir. Il sera bon de vérifier immédiatement quels sont les droits de la ville dans cette affaire, attendu qu'une mesure immédiate sera nécessaire si vous jugez convenable de préserver ce droit.

Comptant pleinement sur le bon vouloir et sur l'appui cordial de nos constituants, entrons dans l'accomplissement de notre tâche avec la résolution de surmonter les difficultés de la situation, en reconnaissant le fait que bien que nous puissions être hors d'état d'apporter le soulagement attendu à nos concitoyens surchargés, beaucoup peut être fait pour alléger leur condition par une administration honnête, énergique et économique de leurs affaires.

En terminant, messieurs, je vous demanderai votre bienveillante assistance dans la position difficile à laquelle j'ai été appelé par le choix de mes concitoyens.

C. J. LEEDS, Maire.

Nlle Orléans, 30 novembre 1874.

BARNETT & CAMMACK, COURTIERS,

12........RUE CARONDELET.........12

Achètent et vendent:

BONDS, ACTIONS, GAGES, Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licenses réglées promptement à un escompte libéral.

Négociateurs d'hypothèques.

mi—1an

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $300 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $750; vente ou achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500; do., maritime, $500; do., de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; graveurs, lithographes, $15; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $250; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $200; joueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de courses, $500; cockpits, $250; hôtels $150 par associé; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis, $25 par associé; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250. de légumes $5.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stalle ou place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour; sans débit de liqueurs, $2 50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou baraques sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; coton gin, $100; piquerie de coton, $100; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $10; gazier ou plombier, $15 marchands-tailleurs, $30; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100, maison d'encan, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Racoleurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Brins publics, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $3,500; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque; peseurs ou mesureurs, $30; metteurs en bouteilles de liquides, $50, chacun.

Raffinerie $200; entrepôts $75; salles de billards $100; allées de 10 quilles, $50; galerie de tir, $25; scierie, fabrique de planches, chassis ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à *jobs* dans les eaux de la Nouvelle Orléans $50; chantier de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $300 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements et étoffes $50; colporteurs de mercerie, coutellerie, candi, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; pharmaciens $5; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; fabrique de modèles sans fonderie $15; atelier de réparation pour le fer $25; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Laiterie, $20 par associé; débit d'huîtres $10, vente d'huîtres en gros $50, vente d'huîtres cuites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non-paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10, boulangerie $10, boucher $10, vidangeur $5, blanchisserie $10.

Agents de réclamations, collecteurs, courtiers de douane $25.

Agence commerciale de renseignements $250.

Toute personne ayant des prélarts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $75.

Galeries photographiques $25. Armuriers $50. Marchés particuliers $300. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10.

Avocats, notaires, ajusteurs, chirurgiens, dentistes, sages femmes, $20.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $300; do avec musique instrumentale et vocale $300; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipèdromes, cercles à patiner $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence prévue pour chaque.

Toute profession ou métier non énuméré $ 0.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10; à deux chevaux ou plus $20; tout chariot à un cheval $15, à 2 chevaux ou plus $25; diables à grandes roues $25; charrettes à 4 roues et à ressorts à un cheval $10, à deux chevaux $15; charrette à bière $15. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $4 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $30, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $50.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue:

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance répète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.

11juin—1an

AVIS.

BOARD DE LIQUIDATION, Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1874.

Résolu, qu'à l'avenir les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS, à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No 3, Session de 1874, doivent être faites par l'intermédiaire de l'agent fiscal (New Orleans National Bank) le samedi précédant le jour de chaque assemblée, ou avant ce jour. Les applications qui seront faites les lundis seront ajournées à la prochaine assemblée.

P. C. DESLONDE, secrétaire du Board de Liquidation.

25 nov—1m 3ps

Restaurant Antoine,

Transféré rue St-Louis 65.

M. ANTOINE ALCIATOR annonce à ses clients de la ville et de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant du No 4 rue St-Louis au No 65 même rue, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.

3nov—3m

Commercial Restaurant,

107.........Rue de la Douane.........107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

4oct—1an

Salon d'huîtres du Gem.

HUITRES DE LA BAIE.

Le soussigné, propriétaire du Gem Oyster Bay Saloon, au No 17 de la rue Royale et sous l'Hôtel St. Charles, annonce à ses clients que les arrangements qu'il a conclus lui permettent de leur offrir les meilleures huîtres du marché. Il compte sur la bienveillant patronage que les amateurs lui ont toujours accordé.

G. M. BORGES.

27 nov—1m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13

Entre les rues Canal et Douane

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

22 déc—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Mardi, 8 décembre 1874.

LA FILLE DE Mme ANGOT.

Opéra comique en 3 actes de Ch. Lecocq.

Jeudi 10, MATINÉE à midi.

8 dec—1t

Théâtre St.-Charles.

Engagement de la

PETITE NELL,

le diamant de la Californie,

qui jouera, tous les soirs et à la matinée du samedi, dans de nouvelles pièces.

Chants, danses, solos de banjo, &c.

Voir les petites affiches.

Central Park.

CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Basin.

Le "Frank Leslie" disait, le 25 juillet: Parmi des merveilles de New-York et le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut la voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

1er déc—1m

ATTENTION

PLAN D'ÉTÉ

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE. Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868)

CLASSE R,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 26 Déc. 1874.

PLAN.

10,000 Billets.........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
4 lots de	500 sont	2,000
200 lots de	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
273 lots s'élevant à	$50,000

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1248 gagne le premier prix de $20,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 442 gagne le troisième prix de $5,000, les billets Nos 441, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

LOCK-BOX 692, P. O.

Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou lettres enregistrez vos lettres.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Baronne et Commune—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—Avis.—Une élection aura lieu, aux bureaux, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, pour six directeurs de cette compagnie, pour l'année qui commencera le premier lundi de février prochain.

WM. S. BROWN, Trésorier.

5déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne.

P. NEBRIDE, Secrétaire.

4déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Ponchartrain.

—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à midi, aux bureaux de la compagnie No 17 de la rue Baronne.

P. MCBRIDE, Secrétaire.

4déc—1m

Blood Fertilizing Works of New Orleans.

—Avis est donné aux actionnaires que l'élection annuelle de six directeurs aura lieu, au bureau de la compagnie, No 37 de la rue Poters, le 14 décembre, de 6 à 9 heures du soir.

JNO. DOLHONDE, secrétaire.

2 déc—suit

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

—Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1874.—L'élection pour l'année, de sept directeurs de cette Institution aura lieu, à son local, angle des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 14) de décembre prochain, de 10 heures du matin à deux heures de l'après midi.

CHS. JUMONVILLE, Caissier.

27 nov au 14 déc

Banque du Sud.

—Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1874.—Une élection de Directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, le 9 décembre 1874, de midi à 1 heure de l'après midi.

J. CARR, Caissier.

27nov—auldéc

Bureau de la Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans,

No 46 rue Decatur—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 16 novembre 1874, à une réunion des directeurs de cette société, M. J. A. Fernandez a été réélu président et M. Alfred Saulet secrétaire.

A. SAULET, Secrétaire.

22 nov—1m—2f p sem

Bureau du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

No 46 de la rue Decatur—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 12 octobre 1874, à une assemblée des actionnaires du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

J. A. Fernandez,	L. L. Généres,
T. D. Miller,	H. Story,
J. Weber,	J. M. Villavaso,
O. Hopkins,	B. M. Story.

A. SAULET, secrétaire.

22nov—1m3ps

Banque d'Amérique.

—Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1874.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle des Directeurs aura lieu à cette Banque le 16 DECEMBRE PROCHAIN, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

EDGAR HINCKS, Caissier.

21nov—auléc

Banque des Citoyens.

—Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1874.—Terres à vendre ou à louer.—La Banque des Citoyens offre de vendre ou de louer, à des prix modérés et à des conditions très favorables, des habitations et des terres pour fermes, dans plusieurs paroisses de l'Etat.

Pour les conditions, s'adresser au local de la banque, angle des rues Royale et Douane.

JA. TARLETON, Caissier.

19nov—15t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.

—Nouvelle-Orléans, 9 novembre.—En vertu d'une résolution passée à une assemblée spéciale des Directeurs, tenue ce jour, les actionnaires de cette Compagnie sont par les présentes notifiés qu'une assemblée générale aura lieu aux bureaux de la Compagnie, SAMEDI, 12 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 1 heures P. M., à l'effet de voter sur la question de liquidation.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

10nov—1m

Bureau de la Compagnie d'assurance "La Fa amandre"

au No 25 de la rue Royale.—Nouvelle-Orléans, novembre 7, 1874.—L'élection annuelle de vingt Directeurs aura lieu aux bureaux de cette compagnie le Lundi 7 décembre 1874 de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

JULES LE MORE, Secrétaire.

8nov—30j

Bureau du Louisiana Oil Company, No 37 de la rue de l'Union.

—A l'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie, le 2 du courant, conformément à l'article 41 de la charte, les actionnaires suivants ont été élus:

PLACIDE FORSTALL,	JULES CASSARD
THOS. D. MILLER,	JNO. G. GAINES,
F. HOMPDEN LEWIS,	CHAS. DE RUYTER,
	A. H. MAY.

Et aujourd'hui, à la réunion mensuelle régulière des directeurs, les officiers suivants ont été élus:

PLACIDE FORSTALL, président.
THOS. D. MILLER, vice président.
J. H. DUGGAN, secrétaire.

11 novembre 1874.

Bureau du Louisiana Equitable Life Insurance Company.

—Encoignure des rues Gravier et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1874.—Conformément à une résolution adoptée par le Board des Directeurs à une assemblée tenue ce jour, une assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu aux bureaux de la Compagnie le LUNDI 14 (quatorze) décembre 1874, à sept heures du soir, à l'effet de voter sur les amendements proposés à la Charte et pour prendre en considération d'autres affaires.

WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

11nov—30j

Dernier Avis aux contribuables.

—Nlle-Orléans, 9 novembre 1874.—Les personnes qui doivent des taxes ou des licences d'Etat quelconques dans le Deuxième District se rappelleront que le temps pour les payer sans frais et pénalités est court. Nous dresserons en ce moment la liste des délinquants et, quand elle sera achevée, vingt cinq pour cent est ajouté, de par la loi, aux taxes de toutes les années. En s'acquittant sans retard les contribuables épargneront non seulement les vingt-cinq pour cent mais encore tous les frais de poursuite.

H. H. HARRIS,

Percepteur de taxes, 2d District, au No 201 de la rue du Canal.

10nov—30j

Réparation de pianos,

J. PIFFAUT, bien connu du public et des artistes, continue d'accorder et de réparer les PIANOS à très bas prix avant toutes les fournitures nécessaires et de choix. S'adresser No. 38 rue d'Espagne, 3me district, entre Grands-Hommes et Craps ou par la poste.

JOHN RHEIN, —TAILLEUR—

114..........rue Gravier..........114

(Près Camp)

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du No 103 de la rue de Chartres à l'endroit ci-dessus indiqué. Il profite de cette occasion pour solliciter de ses clients la continuation de leur bienveillant patronage.

8nov—1m

P. DÉJAN, Marchand de Meubles.

Encoignure Dauphine et Quartier.

PREVIENT ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité rare.

Ameublements complets en bois de rose, acajou, en noyer pour chambres à coucher, de 90 à 500; ameublements pour salons, de 50 à 500; ameublements pour salles à manger, de 50 à 200. M. DEJAN invite les personnes qui ont des meubles à faire à visiter son magasin avant d'aller ailleurs.

11oct—1an

Pour le Havre.

La barque française COMTESSE DUCHATEL, capt. Chs. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers du premier et de second pour le port ci-dessus. Pour prix de passage s'adresser au capitaine à bord.

Le navire est au F. M. [illegible]

R. T. HOPKINS, Agent, 28 rue Commune.

1nov—

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

de BIDWELL.

Lundi, 7 décembre 1874.

MERCREDI et SAMEDI, à midi.

Troisième semaine de l'engagement de la troupe de GEO. L. FOX.

Changement complet de spectacle

—ET—

Reproduction d'élite.

HUMPTY DUMPTY ABROAD.

deuxième semaine représentée pour la première fois à la Nouvelle-Orléans.

LUNDI, 14 décembre.

HAMLET,

fameuse pièce comique de J. C. De LEON.

Nouveaux artistes.

Théâtre des Variétés.

Directeur.........................JNO. S. OWENS.
THEO. HAMILTON.........................Gérant.

BELLE LAMAR! (Boucicault).

Lundi, Mardi, Mercredi et Mercredi en matinée, le nouveau drame de Boucicault, intitulé:

BELLE LAMAR.

Un épisode du passage de STONEWALL JACKSON à Shenandoah.

La scène se passe dans la vallée de la Virginie, lors de la campagne mémorable de STONEWALL JACKSON, en 1862.

Banque Nationale de l'Etat

Etat à la clôture des affaires, le lundi, 30 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,387,796 91
Bons des Etats-Unis, à 10 pour cent de prime	561,000 00
Autres bons d'Etat	22,452 50
Maison de Banque et autres propriétés	167,888 79
Meubles et installations	10 284 00
Dépenses courantes et taxes	35,174 60
Dû par des Banques et des Banquiers	266,536 66
Argent comptant, en mains	762,270 19
Monnaies d'or, en mains	26,863 50
Fonds de rédemption dans les mains du Trésor ier des Etats-Unis	31,500 00
	$3,301,408 31

PASSIF.

Fonds Capital	$ 800,000 00
Surplus de fonds	25,356 00
Circulation	385,000 00
Dividendes non payés	9,864 10
Dû aux Banques et aux Banquiers	186,372 05
Gains depuis le 1er juillet 1874	45,708 58
Dépôts	1,854,000 00
	$3,301,408 31

SAML H. KENNEDY, Président.

CHAS L. C. DUPUY, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.

BRANCHE DE DEPOT.

Angle des rues Royale et Conti.

LOUIS A. WILTZ, Directeur, EUGÈNE TOURNE, Teneur de livres, A. WAGATHA, JR., Payeur.

1 dec—30f

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA

Bureau général, St Louis, Mo.

Président.........................H. W. HOUGH.
Secrétaire.........................J. K. P. ERCK.
Greffier.........................EDWIN W. BRYANT.

Actif le 1er janvier 1874.........$5,119,237.

Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.

Le PLAN DE DIVIDENDE À L'AVANCE simplifie le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour ce laps de temps.

Par le système d'ASSURANCE COMPLETE CONTINUÉE une police à force après cessation du paiement de prime, aussi longtemps que sa valeur le permettra—avec le droit de renouvellement dans les six premiers mois.

Le système d'assurance à terme, à taux modiques, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurance.

Le système d'ORGANISATION DE DÉPARTEMENTS dans les Etats où la compagnie fait des opérations, ne prive pas ces sections de capitaux, mais place le montant net des primes parmi ceux qui les paient.

La Société se fait INTÉRET LOCAL partout où elle est établie, non seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs de Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les porteurs de polices euxmêmes. Ces derniers ont ainsi l'assurance de transactions honorables avec la Compagnie et de l'établissement permanent d'un bon moyen de paiement des primes, &c. Ces avantages que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE. Bureaux No 159 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Président, GEN. J. B. HOOD.

Premier Vice Président, L. F. GENERES.
Second Vice Président, H. V. OGDEN.
Avocat R. L. GIBSON.
Secrétaire, SAMUEL FLOWER.

DIRECTEURS

M. Musson,	W. S. Pike,
R. M. Walmsley,	John Chaffe,
Thomas H. Hunt,	R. Pritchard,
Joseph Bowling,	Jules Vaslan,
Henry V. Ogden,	John Williams,
Isaac A. Scherck,	Jules A. Blanc,

Agent général, Gen. B. B. SIMMES,

On demande d- bons agents.

14 nov—1m

JAYME MAGI,

IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE.

Coin sud des rues Commune et St-Charles.

Un très grand assortiment de véritables cigares importés, des marques les plus célèbres.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés.

AVIS SPECIAL.

A partir de cette date et jusqu'au 16 décembre je vendrai au détail des CIGARES IMPORTES aux prix suivants:

Regalia Britanica	2 pour 25 cents
Cazadores Imperiales	2 pour 25 cents
Regalia Especial	10 cents chaque
Londres	3 pour 25 cents
Conchas	4 pour 25 cent

Ces cigares sont réellement et pleinement garantis importés. Les fumeurs les trouvent beaucoup plus économiques que tous les cigares importés vendus à la Nouvelle-Orléans ou ailleurs.

JAYME MAGI,

Coin sud des rues Commune et St-Charles.

19 nov—1m.

Consultations tous les jours,

Rue Bread, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine. A cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour mes clients. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales dues à mes recherches, en vue de guérir, sans danger aux... pour... les maladies que l'on ne guérit, généralement, qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie!

NOTA: Je n'emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ses minéraux n'étant pas assimilables, ne doivent pas être—rationnellement—introduits dans le système. Mes Consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

Dr. C. TRATUT.

Aux personnes qui souffrent de rhumatisme

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—Remède pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, par le remède merveilleux. Il ne faut qu'une seule bouteille pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" se... que les rhumatismes, si, après la première... le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatisme. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans, on a vu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,

Pharmacien au coin des rues Magasin et Thalia, Nlle-Orléans, Lne.

5nov—1an

F. SUARES.........................F. SUARES

Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Dépot de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,

35......Rue Gravier......35

Entre Magasine et Tchoupitoulas.

Prompte exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville; nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne des cigares du pays et importés de la Havane en gros et en détail, aux prix les plus modérés du marché.

1er juillet—6m

AVIS.

LES personnes pauvres, que les dépôts ... des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les remettre à un bureau des commissaires No ... rue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront ... preuves suffisantes pour établir la balance ... Il est désiré de leur intérêt de le faire le plus tôt possible, aux ... les livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL, ROBERT PURVIS, R. H. LEIPOLD, Commissaires.

5oct au 3 jv. 75

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Westmoreland Bank, Banque des Travailleurs, ... Canal, V. MARSHALL président. N. O. Savings Institution, 156 Canal. Louisiana Savings Bank & Trust Co., 193 Canal. La. Bank, Bank & Safe Deposit Co. 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal. Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal. Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet. Home Mutual Ins. Co., coin Canal et St. Charles. Factors' Mutual Ins. Co., ... Hope Insurance Co., 115 rue Commune. Union Insurance Co., 3 ... rue Carondelet.

(SUR LA VIE)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier. Mo. Life Assur. Society, of N.-York, 22 Camp. Piedmont Life Ins. Co., ... 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guépin & Nippert, ... Canal, Nlle-Orléans. Guépin & Nippert, ... Paradis Parisiens, ... F. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. St. Martinsons, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Theo. Dumaignes & Boen, 205 Canal. J. Tuyes, coin Canal et Baronne.

DEUIL POUR DEUIL.

A. Lobry, 94, Bourbon.

CHAPELLERIE.

B. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 92 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal. Wheeler & Wilson (Sewg Mach.) 120 Canal. Wood (Sew. Mac.) J. H. Martinsen, 121 Royale.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

B. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 31 coin Canal, 212, 230, 237 V. Levée. C. Lenard, 196 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DENTELLES.

Mme Bougaulier, 83, Bourbon. Mme Boche, (ancienne Maison,) 23, Bourbon. C. N. Delsoux, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE PARFUMERIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.

E. Maistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, &c.

Borrego & Reina, 100 & 105, Vieille-Levée. L. Roche, 94, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 109 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Hott, coin Carondelet et Canal. F. A. Lemonnier, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grunewald, 18, 20 et 22, Baronne. H. Blatz, 180 et 182, Canal. F. Charpaux's, Royale.

PLOMBERIE.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 23, St. Charles. J. Sanges, 186, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lemothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles. St. Charles Billiards Salon, ... St-Ch. Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 21 Conti.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Pillaut, 38 Espagne, 3me District.

MAISON J. GALINIER

Changement de Domicile,

Rue Royale No 88, coin Bienville.

OUVERTURE DES MARCHANDISES

POUR LA SAISON D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Toutes les nouveautés pour Modes.

Grand choix de chapeaux Modèles.

Fleurs fines et Plumes dans tous les genres.

Articles de Variété!

Voilettes. Ceintures brodées jais. Cols et Fichus en dentelle et jais. Velours, Satin, rubans &c., &c.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention des Dames sur le beau choix et la variété de mes marchandises et les prix de vente sur bien venir visiter mon assortiment.

1nov—1mDMJ

J. GALINIER.

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 134 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exécuter toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gas.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

CHAS KILSHAW, Trésorier.

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres ... de Maguire pour la ... Condurango pour la ... la salsepareille, ... Dr. L. ... Bureau et dépôt, No 1 ...

TOUX, RHUMES, ASTHME.

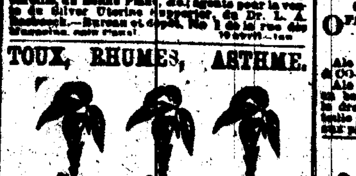

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par

E. LAPLACE, Pharmacien,

21 et 23 Champs Elysées.

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

COAL — Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE. Livrés aux plus bas prix du marché.

Bureau, No 156 de la rue Gravier.

Dépôts, au coin des rues Race et Levée, au bas de la rue Julia au Water.

CHARBON.....CHARBON.....CHARBON

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

Livrés aux plus bas prix du marché et livrés dans tous les quartiers de la ville par

H. & C. TYLER,

Au No. 9 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune.

COAL. COAL. COAL.

COAL — PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL.

Furnished at the lowest market rates. Delivered free of cartage to any part of the city, by H. & C. TYLER, No 9 Carondelet street, between Canal and Common.

HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALP. LAINE, agent,)

—Marchand de—

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

COAL — Il approvisionne promptement les familles et les ... à Vapeur.

... sur la Levée, au Navy de la Distillerie.

BUREAUX,

No. 167 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Les ordres sont reçus à l'un des endroits.

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

Au No. 24 1/2 de la rue Carondelet.

COAL — Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite ou Cannel, livrés pour les familles, livrés ... au plus bas prix du marché. ... rue Dauphine ... Amour et Désiré.

Vincente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6 ... En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à W. P. Harper, et devant décrit et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, ... décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de la propriété dont description suit:

LA goëlette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, apparaux, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont ...

... dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 nov—2t

SUCCESSIONS DE FEUE ROSANA DORNAN décédée épouse de FELIX DELERY, et de FELIX DELERY, aussi décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,061—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 novembre 1874, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 28 de Décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1.—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet numéro 58, borné par les rues St-Antoine, Annette, Prosper et Goodchildren, mesurant (mesure américaine) vingt six pieds, ... St-Antoine, sur ... cent quinze pieds quatre pouces, ... de profondeur et face à la rue Goodchildren, ... de l'angle.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2.—Un autre terrain situé dans le même îlet numéro 58, ... par le numéro quinze, d'après un plan dressé par J. Bruté, arpenteur, le 3 d'avril 1868, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, dans le No 11 au livre de plans No 4. Le dit terrain mesure (mesure américaine) trente pieds de face à la rue Goodchildren, sur cent soixante pieds ... de profondeur entre lignes parallèles.

3.—Un autre terrain situé dans le même îlet numéro 58, borné par les rues Goodchildren, St-Antoine, Annette et Prosper, mesurant trente pieds de face à la rue Goodchildren, sur ... de profondeur, ... lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La propriété ci-dessus décrite en premier lieu a été acquise par F. Delery de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de G. Le Gardeur, notaire, ... en date du 3 juillet 1872. Celle ci-dessus décrite en deuxième lieu, a été acquise par la dite F. Delery, de la dame Grandison, suivant acte au rapport de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 juin 1868, et celle ci-dessus décrite en troisième lieu a été acquise par la défunte par acte de ... Henry Dornan, suivant acte au rapport de A. Cazeres, notaire public dans et pour la paroisse de St. Martin, en cet Etat, en date du 14 novembre 1868. Le dit acte dûment enregistré au bureau des Aliénations de cette ville, le 21 janvier 1869. Livre 2 ...

Le plan des dites propriétés est exposé à la Bourse.

Conditions: 1o. Pour la propriété décrite en premier lieu, l'acquéreur assumera le paiement de trente-neuf billets de Félix Delery, tous datés du 3 juillet 1872, chacun de la somme de dix-neuf dollars et cinquante-deux cents et ... après ... avec intérêt à 8 ... l'intérêt à compter de l'échéance jusqu'à paiement et payables le premier de chaque mois depuis le 1er mai 1874, ... lesquels billets sont aujourd'hui échus et exigibles, et le surplus ... payable ... au rapport de ... de l'acte au rapport de G. Legardeur, notaire public en cette ville, en date du 1er mai 1872, en faveur de l'Association du Crédit Foncier de la Nouv.-Orléans et le surplus du montant du ... la dite propriété, s'il y aura, comptant. Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu, et la police devra être transférée à l'Association du Crédit Foncier.

2o. Pour la propriété décrite en deuxième lieu, l'acquéreur paiera en comptant la proportion des frais d'administration des dites successions et le solde à un an de crédit avec ... d'intérêts du jour de la vente jusqu'à paiement en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilége de vendeur sur la dite terrain.

3o. Pour la propriété décrite en troisième et dernier lieu, l'acquéreur paiera en comptant la proportion des frais d'administration des successions et le solde à un an de crédit avec 8 ... d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilége du vendeur sur la dite propriété.

Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu jusqu'au montant dû et la police devra être transférée aux vendeurs.

Les acquéreurs paieront également les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant dû par eux, à défaut de paiement et de procès pour le recouvrement des dits billets.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29nov 21

New Orleans Credit Foncier Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux prévisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les actions, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		2,346 63
Intérêt du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		5,061 91
Dépenses générales, taxes, loyer, etc., du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	3,404 16	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 45	
	3,645 61	7,408 53
Montant pour couvrir les dépenses générales, etc.		1,281 36
		6,6 2 81

L'Association à l'actif suivant:

Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilége du vendeur	99,071 30	
Billets à recevoir	7,100 15	
Propriétés foncières	447 31	
En caisse	86 68	
Divers débiteurs	2,784 70	
Installations	1,000 00	111062 7

PASSIF.

Actions payées en plein	77,850 00	
Actions payées en partie	5,220 00	
Compte de série	4,150 00	
Dividende No 1 non réclamé	1,373 20	
Divers créanciers	1,727 57	
Compte de dépôt	698 20	
Surplus de l'actif	20,457 61	111062 77

Nous, soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé sous serment: par devant moi ce vingt-cinquième jour de novembre A. D. 1874.

G. LEGARDEUR, Jr., Not. Pub.

Avis.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à

J. G. EUSTIS, Avocat, commissaire des Etats-Unis, No 22 de la rue Carondelet, N. O. Boîte 2287 du bureau de la poste.

ELIE BOUGERE.

Marchand de bardeaux en cyprès.

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, bouvants et barils, merrins, douves pour tonneaux et barils à mélasse, bois préparé pour raffineries et bois de charpente en général.

Au No. 158 de la RUE DE LA DOUANE, au premier.

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement

Pour la mise en bouteille,

Nos 96, 98 et 99 de la rue Bienville,

(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST.LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO.—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour la draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquettes, aux plus bas prix.

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente de duck en coton, fabricants de tentes, prélarts, etc., au No 86 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tout prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce.

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée ou Decatur,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations.

1 nov—1 an

H. MONZANO,

COURTIER DE DOUANE

Bureau, No. 3, rue Clinton, entre Douane et Bienville, vis-à-vis la Douane.

NLLE-ORLEANS.

AU PROGRES.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 66,

entre Bienville et Conti.

Succursale rue Royale, No 62, près Conti.

SYSTEME BREVETE PERFECTIONNÉ.

CHET dans par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.

7 avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.

PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.

Au No. 149 de la rue Royale entre les rues Ste-Anne et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être décousues; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1869 et la médaille en argent en 1866.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de ... attendu que ...

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.—E. Vincent, encanteur—Aux Nos 31 et 33 de la rue de la Douane,—MARDI, 8 décembre à 10 heures, il sera vendu—

400 lots marchandises sèches étrangères et américaines,

De fond et de fantaisie;

LINGERIE DE MESSIEURS.

3 déc.

PAR E. ROGER & CO.

250 caisses bottes, souliers et brodequins, 50 caisses Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—Hy. Mancory, Encanteur—MARDI, le 8 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu à leurs salles d'encan, Nos. 46 et 48 rue Decatur (anciennement Vieille Levée)—

250 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

50 caisses Souliers de Philadelphie.

Comprenant un bel assortiment, de chaussures convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente.

6 déc.

PAR NASH & HODGSON.

GRANDE VENTE PAR CATALOGUE.

Meubles beaux et ordinaires de salon, salle à manger et corridor,

BOIS DE ROSE, ACAJOU, CHÊNE ET NOYER.

VENTE POSITIVE ET SANS RÉSERVE.

Le propriétaire se retirant des affaires.

Le grand stock varié de

JOSEPH S. HUBBARD.

190 de la rue des Remparts, coin Perdido.

Maison établie depuis 1868.

Un des plus grands stocks variés de la Nlle-Orléans. Vente à l'enchère publique.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 4 de la rue Carondelet—MARDI, 22 décembre 1874, à 10 heures du matin, sur les lieux, sans réserve,—il sera vendu—

TOUT LE CONTENU de cet ancien établissement bien connu. C'est le plus bel assortiment de meubles qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—On pourra examiner les meubles pendant les trois jours qui précèdent la vente. Les catalogues seront alors prêts et distribués.

PAR A. GERARD.

PAR A. GERARD,—Chevaux, mulets, wagons, charrettes, etc., etc. Ventes régulières tous les MERCREDI, à 11 heures, aux écuries du Phenix, 25, 27 et 29 Champs Elysées, en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain.

PAR A. GERARD,—Meubles, tapis, articles de fantaisie, objets d'art, tableaux, bijouterie, diamants, montres, etc. MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 11 heures. Bureau et salle de ventes, 12 & 14 rue Bourbon, (près Canal).

Avances libérales sur consignations.

Forrester Dolhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS

—ET—

Négociants-Commissionnaires,

Au coin des rues Second et Pine,

ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "future."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'Ouest, sucre, mélasse, café, riz, fournitures de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.

12 nov—3m

Bisulfite de Chaux de Bonnabel

TOUS les sucriers habiles savent que depuis vingt cinq ans le bisulfite seul est le seul article connu en pureté et sur pour la défécation simple et complète du jus de la canne.

H. BONNABEL,

37 North Peters Street, entre les rues Douane et Bienville.

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France.)

Capital 12,000,000 francs.
Fonds de ... 23,217,000 francs.

LES soussignés ayant été nommés agents de la Caisse Générale des Assurances contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

La caisse générale offre une garantie spéciale en raison de la grandeur de son portefeuille et aussi de ses grandes affaires en France où les capitaux engagés dans les affaires d'assurance sont à l'abri des risques qui menacent les sociétés en Amérique.

M. J. SMITH & Cie., No 191 rue Gravier.

J. B. CAMORS & CO. MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61......RUE TCHOUPITOULAS......61

NOUVELLE-ORLEANS.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les convenances et les familles, une boîte d'ordres l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de Bourse, à côté des bureaux de MM. C. B. Girard Les ordres qu'on y déposera seront exécutés ...

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

BALSAMIQUE des PYRENEES

LIQUEUR HYGIENIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 72 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 14 rue Dumaine.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville.

17 juil 74—1an. Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux.

72......VIEILLE-LEVÉE......72

NOUVELLE-ORLÉANS.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(approuvé par S. M. ...)

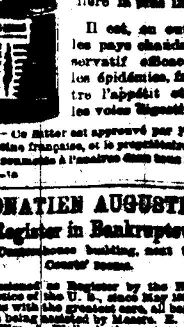

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'examen dans tous les pays ...

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Commerce building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1867.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being revised by Messrs. E. D. Lemonne and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 168 Esplanade Street.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Grande vente, sans réserve de 345 caisses Bottes, Souliers et Brodequins d'hommes, de femmes, de demoiselles d'enfants. Egalement une grande facture d'habillements.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—MARDI, 8 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu—

... caisses Bottes, Souliers et Brodequins ... de demoiselles et d'enfants. Ces chaussures ont été reçues, par les derniers steamers, directement des manufacturiers.

—Egalement—

Une belle facture d'habillements d'hommes, de jeunes gens, de jeunes garçons et d'enfants.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente.

4 déc.—

Papier à imprimer et allumettes en cire avariés.

—Vente par ordre des gardiens du Port.—

(8) Huit balles papier, marquées U. H.

(5) Cinq caisses allumettes, marquées, R. S.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., Bureau No 16 rue de Chartres—Alex. Levy, encanteur—MERCREDI, 9 de courant, à midi, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, par et sous la surveillance des gardiens du port, les colis suivants, avariés sur la barque "Trieste" lors de son dernier voyage d'Anvers à la Nouvelle-Orléans.

Huit (8) balles papier à imprimer, marquées U. H.

Cinq (5) caisses allumettes, R. S.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'attention des éditeurs et des imprimeurs est appelée sur ce papier qui leur convient.

Vente de véritables gages forfaits au profit du "St-Charles Loan Office," No. 145 de la rue de la Commune—Diamants de prix, montres en or pour dames et pour messieurs, bijoux, argenterie, chaînes d'opéra, châtelaines, chaînes de gilets et divers objets de prix dont l'énumération serait trop longue.—Vente sans réserve.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—ALEX. LEVY, encanteur—MERCREDI, 2 de décembre, à 10 heures du matin, le vente continuera tous les jours jusqu'à ce que le tout soit vendu, au No. 32 de la rue du Canal, occupé précédemment par F. Malochée.

Les personnes intéressées peuvent racheter les gages en payer l'intérêt jusqu'au jour de la vente.

—EGALEMENT—

Un beau coffre fort de bijoutier.

1déc—

PAR D. F. MORPHY.

Vente de liquidation.

Quincaillerie, Limes, Articles d'Etagères, Quincaillerie de selliers, fusils, &c.

PAR D. F. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, sans aucune réserve, MARDI et MERCREDI, 8 et 9 de décembre 1874 à 11 heures du matin, au No 98 de la rue Vieille-Levée, en face du bureau de la Poste—tout le stock de MM. Eustis & Bourgeois—formant un assortiment général de quincaillerie articles d'étagères, quincaillerie de selliers, limes, fusils, &c.

Termes et Conditions—$100 ou au-dessous comptant, au-dessus de $100, 30 jours, au-dessus de $500, 60 jours—en billets à la satisfaction des vendeurs.

6 déc.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.

Actif.........................$600,454 60

A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice Président.
GEORGE STROMEYER, secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bade,
H. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engsfeld,	M. Frank,
G. R. Garrera,	Hy. Haller,
Sigmund Katz,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Richard,
Frank Reder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	J. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
G. M. Schwartz,	J. R. Wilderman
F. Weinschenk,	J. Keller.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ÉTABLI EN 1845.)

Actif.........................$25,000,000

Revenu Annuel au-delà de.........$8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dattes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés:

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44.........RUE CARONDELET.........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,300,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payé comptant, et s'élevant à $3,345,564 65.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fk. Wintz,
Chas. Cavaroc,	G. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Fourster,	Fk. Comerdie,
T. Z. Summes,	J. E. Leprivette,
J. S. Walton,	Wm. S. Pike,
H. Peale,	Wm. B. Schmidt,
S. Forchsimer,	A. Chiapella,
F. W. Sampson,	J. A. Dubilo.

MÉDECINS EXAMINATEURS

B. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D. Chs. Turpin, M. D.

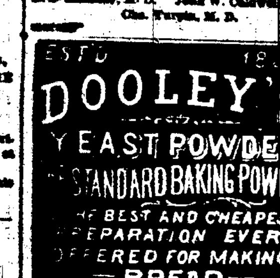

La Poudre Levain de Dooley

Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley

Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley

Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley

Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley

Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley

Est la meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley

Est la plus économique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley

Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez

La Poudre Levain de Dooley

et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley

Est dans des Boîtes en fer blanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pâtissiers, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou manque. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et quant au poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de ...

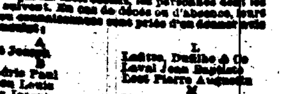

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis en connaissance sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	L
André Joseph	Lafitte, Duéhe & Co
B	Laval Jean Baptiste
Bruladoin Paul	Lest Pierre Auguste
Bruneau Louis	M
Boutz Joseph	Marmu Calixte
Baudier Lyman	Martin E
Boney Obérion	Masse Jean
C	Menan, Mme Vve Bernard et son fils.
Carlos C	P
D	Plagne Jean
De Courmont, Mme Vve	Poirier, (Mme) née Carbon
De Chapboard	R
De Moissac de Lafond	Rigal Joseph
Dumestre René	Radon Léon
Durand E. H.	Richard François
Durou, Mme Vve née Sanchez	Rimbert Louis Antoine
E	S
Eymeric Baptiste	Sembien (les époux)
F	T
Florenville H	Tarbes (les époux)
G	Tesget Louis Antoine
Godin J. A. P.	V
Gayet Thérèse	Vidal Charles
H	W
Hillion Jn. ... Jouty	Wagner Charles

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appartenant aux classes ... de Recrutement ... déclarées pour l'armée, conformément à l'article ... de la loi du ... (20 ans) ...

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, est rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les Dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

L'Abeille ... R ...